

## Centre liégeois de promotion de la santé



## Rapport de l'analyse des besoins effectuée auprès des écoles secondaires de l'arrondissement de Liège

Juin 2010

*De nombreuses études montrent que la consommation de produits, tant licites qu'illicites, est en augmentation chez une partie des jeunes de 10 à 18 ans.*

*Les facteurs qui favorisent cette consommation sont multiples.*

*Lieu de vie et de socialisation, l'école joue un rôle dans la prévention des consommations et des dépendances en cohérence avec sa mission propre, qui est d'ordre éducatif.*

*Des partenariats, des ressources, des outils lui sont nécessaires pour cela !*

**Élaboré dans le cadre du projet Point d'Appui Assuétudes**

## ***TABLE DES MATIERES***

---

### Partie 1 : Introduction

|  |   |
|--|---|
| 1.1 Une nouvelle mission du CLPS : un Point d'Appui aux écoles en matière de prévention des Assuétudes ..... | 3 |
| 1.2 Les objectifs et le contexte de l'élaboration du rapport de l'analyse des besoins .....                  | 5 |
| 1.3 Les populations rencontrées .....  | 5 |
| 1.4 Les biais potentiels et les difficultés rencontrées lors de la réalisation du travail .....              | 6 |

### Partie 2 : Les représentations des écoles en matière de prévention des d'assuétudes

|  |    |
|--|----|
| 2.1 Le tabac.....                                  | 8  |
| 2.2 Le cannabis.....                               | 8  |
| 2.3 L'alcool .....                                 | 9  |
| 2.4 Les drogues autres que cannabis.....           | 10 |
| 2.5 Les nouveaux médias .....                      | 10 |
| 2.6 Aborder les assuétudes de manière globale..... | 11 |
| 2.7 Les problématiques autres qu'assuétudes .....  | 11 |

### Partie 3 : Les besoins des écoles en matière de prévention des assuétudes

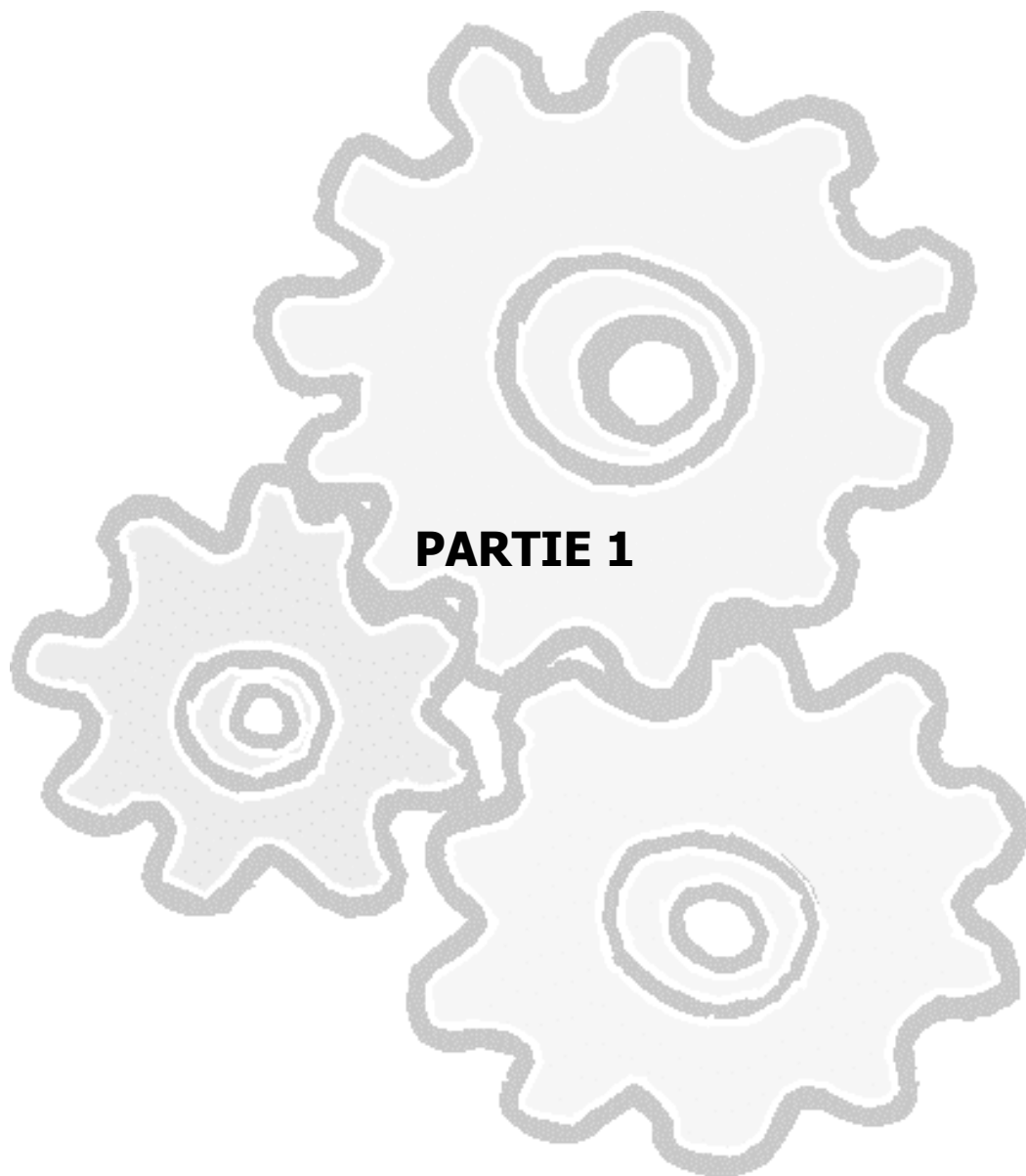
|   |    |
|---|----|
| 3.1 Pistes proposées par les écoles .....                       | 14 |
| 3.2 Les attentes des directions d' écoles vis-à-vis du PAA..... | 15 |

### Partie 4 : Les conclusions transversales ..... 17 |

### Partie 5 : L'éclairage des acteurs de terrain

|   |    |
|---|----|
| 5.1 Les observations et les recommandations des membres du Comité de pilotage ..... | 20 |
| 5.2 Les constats et les besoins des centres PMS et services PSE.....                | 21 |

|              |    |
|--------------|----|
| Annexe ..... | 23 |
|--------------|----|



## ***INTRODUCTION***

---

### **1.1 Une nouvelle mission du CLPS : un Point d'Appui aux écoles en matière de prévention des Assuétudes**

Le Gouvernement de la Communauté française a adopté le 21 avril 2006 un « *Programme d'action de prévention des assuétudes en milieu scolaire* ». Ce dernier prévoit, notamment, la création d'un projet pilote de 3 ans mettant en oeuvre des « *Points d'Appui aux écoles en matière de prévention des Assuétudes* » (Point d'Appui Assuétudes).

Leur réalisation a été confiée aux 10 Centres locaux de promotion de la santé (CLPS) agréés en Communauté française de Belgique. Les missions des Points d'Appui Assuétudes cadrent, en effet, avec les missions organiques des CLPS (initier des dynamiques de partenariat et d'intersectorialité qui permettent de définir des priorités d'action pour les politiques locales de santé).

**Au sein de l'arrondissement de Liège, un Point d'Appui Assuétudes a été effectivement créé le 1er septembre 2007. Il a pour objectif de jouer le rôle d'interface entre les écoles secondaires et les services de promotion de la santé en vue :**

- de renforcer la connaissance des acteurs scolaires concernant l'offre de prévention de ces services;
- de faciliter l'adaptation de l'offre de prévention aux besoins du milieu scolaire;
- de permettre un échange entre les écoles d'une part, et entre les écoles et ces services d'autre part;
- d'impliquer les écoles et ces services dans une dynamique de réseau.

Le Point d'Appui Assuétudes vise toutes les écoles secondaires de l'arrondissement de Liège, soit 61 écoles de l'enseignement ordinaire (76 implantations d'enseignement de plein exercice et Centre d'Enseignement et de Formation en Alternance) et 11 écoles d'enseignement spécial (20 implantations).

Le Point d'Appui Assuétudes ne travaille pas directement avec les élèves, mais bien avec les équipes éducatives (direction, enseignants, éducateurs, médiateurs...).

Par extension, les services acteurs en milieu scolaire sont eux aussi impliqués, c'est-à-dire principalement :

- les centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE);
- les services actifs dans le champ de la santé, de l'action sociale, de l'aide à la jeunesse (maisons médicales, services de santé mentale, centres de planning familiaux, services AMO...);
- les services spécialisés en matière d'assuétudes.

Le projet est accompagné par un Comité de pilotage local. Ce dernier est composé de représentants de différents services en lien avec le milieu scolaire et la promotion de la santé.

Le Point d'Appui Assuétudes base son approche sur le Programme quinquennal de promotion de la santé et la Circulaire de recommandations du Gouvernement de la Communauté française relative à la prévention des assuétudes en milieu scolaire<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Circulaire n°1552 du 19/07/2006, **Recommandations du Gouvernement de la Communauté française relative à la prévention des assuétudes en milieu scolaire**. Autorité : Maria ARENA, Ministre Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale.

*Cette approche y est définie comme suit :*

- la prévention des assuétudes à l'école s'inscrit dans une optique de promotion de la santé et a, en conséquence, une visée éducative. Elle ambitionne de renforcer les compétences des jeunes afin qu'ils puissent éviter une entrée dans des consommations problématiques de produits licites ou illicites;
- conformément à la Note de politique fédérale de 2001 relative aux drogues, la santé et le bien-être du jeune constituent la dimension prioritaire de la prévention;
- la prévention concerne l'ensemble des assuétudes (cannabis, tabac, alcool, médicaments, jeux, etc.).

*« Dans une optique de promotion de la santé, la prévention a surtout pour but d'aider les individus à trouver les ressources pour affronter les problèmes de la vie, à comprendre le sens et les enjeux des questions qui se posent à eux, à faire des choix personnels en tenant compte du contexte social. Cette prévention a donc une visée fondamentalement éducative. Elle n'est pas axée principalement sur la connaissance des produits. Elle privilégie l'analyse des représentations sociales et la compréhension des comportements liés aux produits : abstention, consommation récréative, abus, dépendance... Elle vise à ce que chacun puisse se situer par rapport à la consommation, problématique ou non, de produits illicites ou non. »<sup>2</sup>*

En matière de prévention des assuétudes chez les adolescents, les interventions efficaces sont celles qui :

- *« s'inscrivent dans la durée et s'intègrent dans un projet global de santé;*
- *sont modulées en fonction du contexte et des besoins des jeunes;*
- *s'intègrent au territoire avec la participation de l'ensemble des intervenants;*
- *proposent une approche multidisciplinaire et multi-sectorielle;*
- *travaillent les compétences psychosociales dans une optique de santé globale au lieu de se focaliser sur un produit;*
- *sont construites en partenariat avec les jeunes et favorisent les méthodes interactives ;*
- *interviennent à un âge précoce. »<sup>3</sup>*

*« L'école, deuxième milieu de vie le plus influent après la famille, est le lieu d'ancrage privilégié de ces interventions. [...] Fréquentée quotidiennement par la très grande majorité des enfants et des adolescents dans nos pays industrialisés, elle est le lieu privilégié pour les atteindre. »<sup>4</sup>*

---

<sup>2</sup> ASBL QUESTION SANTE, **Drogues, assuétudes : Quelle prévention ?**, Bruxelles, 2001

<sup>3</sup> ROUSSEL S. et DOUMONT D., Quelle efficacité pour la prévention des addictions chez les adolescents ? in *Prospectives Jeunesse Drogues*, 50-51, éd. ANCIAUX L., Bruxelles, janvier-mars 2009, extrait de l'étude ROUSSEL. S et DOUMONT, D., **Quelle efficacité pour la prévention des addictions chez les adolescents, Série de dossiers techniques** 08-49, Avril 2008, UCL-RESO. Téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.uclouvain.be/reso-dossiers.html>

<sup>4</sup> BANTUELLE M., DEMEULEMEESTER, (sous la direction de) Bantuelle M. & Demeulemeester R. (2008), **Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire**, Saint-Denis, INPES.

## 1.2 Les objectifs et le contexte de l'élaboration du rapport de l'analyse des besoins

Les objectifs de cette analyse des besoins ont été co-construits avec les membres du Comité de pilotage<sup>5</sup>. Les différentes discussions à leur propos ont favorisé les échanges entre acteurs scolaires et acteurs de promotion de la santé et ont facilité la construction d'un langage partagé en matière de prévention des assuétudes.

Le choix a été fait d'effectuer une analyse qualitative des besoins des écoles. Elle ne prétend donc ni à l'exhaustivité, ni à un pourcentage représentatif des problématiques rencontrées au sein des écoles. Une grille d'entretien permettant de récolter les données dans les écoles a été construite en Comité de pilotage. Elle a servi de guide tout au long de nos rencontres.

Deux critères principaux ont été retenus pour analyser ces dernières :

- repérer les pratiques (ce qui se fait dans les écoles) ;
- déceler les représentations des écoles concernant la prévention des assuétudes à travers les personnes interviewées.

Une trame du rapport a été avalisée:

**Partie 1** : introduction (explication du projet et méthodologie) ;

**Partie 2** : synthèse des préoccupations et des représentations des différents problèmes vécus par les écoles, de leur impact et des moyens de les prévenir ;

**Partie 3** : synthèse des attentes et souhaits des écoles en matière de prévention des assuétudes ;

**Partie 4** : conclusions transversales.

Une fois un échantillon suffisamment grand d'écoles rencontré, les données brutes ont été anonymisées et globalisées en vue d'une relecture par les membres du Comité de pilotage. Ceux-ci ont apporté leur propre éclairage sur les données et ont formulé leurs propres souhaits en matière de prévention des assuétudes à l'école, sous forme de recommandations. Ces éclairages sont intégrés au rapport dans une **cinquième partie**.

Dans cette dernière, nous avons intégré également un résultat globalisé des rencontres que nous avons effectuées au cours de l'année auprès des équipes PMS et PSE de l'arrondissement de Liège. Ces rencontres avaient pour objectif d'écouter les besoins de ces dernières en matière de promotion de la santé et plus spécifiquement dans le domaine des assuétudes.

## 1.3 Les populations rencontrées

Au vu du nombre d'écoles existantes sur l'arrondissement de Liège et du nombre de catégories d'acteurs scolaires susceptibles d'apporter un éclairage pertinent à notre récolte de données, l'option a été prise, avec le Comité de pilotage<sup>5</sup> du projet « *Point d'Appui aux écoles en matière de prévention des Assuétudes* », de réaliser un échantillon représentatif des écoles et de centrer prioritairement l'analyse des besoins sur le discours des directions des établissements scolaires.

Cette analyse des besoins des écoles a été réalisée entre janvier et juillet 2009. 33 implantations d'écoles sur un total de 98 d'enseignement de type général et spécialisé de l'arrondissement de Liège ont été interviewées. 2 des 6 CEFA existant sur l'arrondissement de Liège ont également été rencontrés. Les entretiens se sont tous déroulés en suivant la grille d'entretien susvisée.

---

<sup>5</sup> Le Comité de pilotage se compose de représentants du réseau RAPID (Alfa, Nadja, Avat), de la Maison du Social et la Commission provinciale de Prévention des Assuétudes, le SPSE provincial, du SPSE libre 5A et le SPSE de la Ville de Liège, du CPMS de la Ville de Liège et le CPMS de la Province de Liège, du Service de Médiation Scolaire en Wallonie, de la Coordination liégeoise des Centres de planning familial, de l'Intergroupe liégeois des Maisons Médicales (IGL), des Lieux-Dits (Service de Santé Mentale), de la Teignouse (Service d'Aide en Milieu Ouvert), du Service d'Aide à la Jeunesse de Liège (SAJ), du Service de formation des enseignants de la Province de Liège, de l'AMO Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes (CLAJ).

|                  | Ordinaire   | Spécialisé                          | CEFA   |
|------------------|---|-------------------------------------|--|
| CF               | 16  | 3                                   | 1  |
| <i>Rencontré</i> | 7   | 0                                   | 0  |
| Libre            | 45  | 4                                   | 2  |
| <i>Rencontré</i> | 16  | 1                                   | 1  |
| Communal         | 8   | 11                                  | 1  |
| <i>Rencontré</i> | 3   | 0                                   | 1  |
| Provincial       | 10  | 1                                   | 2  |
| <i>Rencontré</i> | 3   | 1                                   | 0  |
|                  | 79 implantations d'enseignement ordinaire (général, technique et professionnel) y compris DOA | 19 écoles d'enseignement spécialisé | 6 centres d'enseignement formation en alternance |

#### 1.4 Les biais potentiels et les difficultés rencontrées lors de la réalisation du travail

- Lors des rencontres, nous avons systématiquement convié la direction à associer le SPSE et le CPMS. Les réunions se sont donc, la plupart du temps, déroulées à plusieurs. Nous avons fait ce choix car ces services sont les partenaires incontournables de l'école en matière de promotion de la santé.

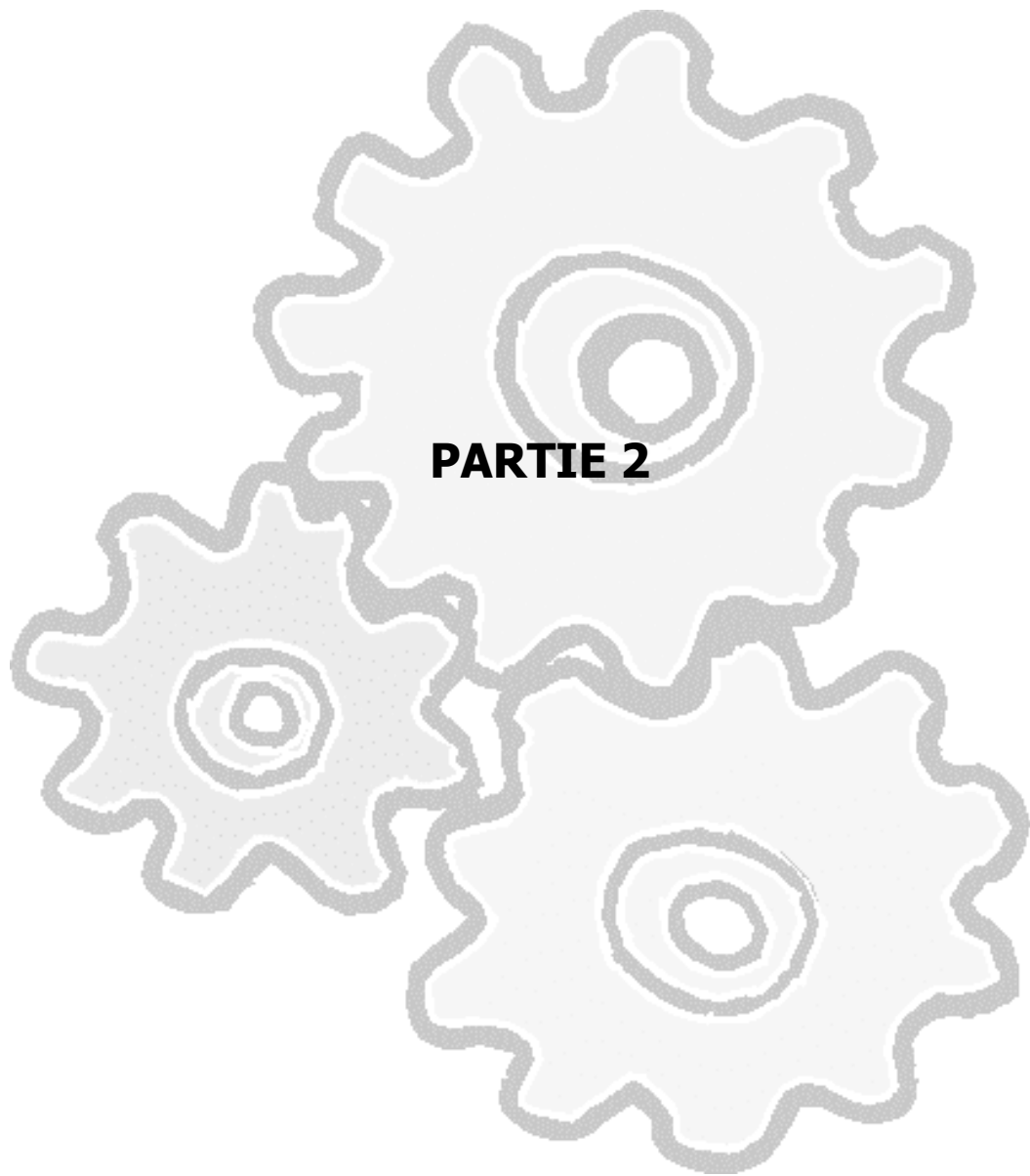
Nous sommes toutefois conscients que les données auraient pu être différentes si nous avions rencontré d'autres catégories d'acteurs.

- Le Point d'Appui Assuétudes porte, en son nom, le terme « *assuétudes* ». Il est probable que ce terme ait orienté le discours des répondants et les ait amené à s'exprimer prioritairement à propos des difficultés qu'ils rencontrent vis-à-vis du produit alors même que l'école peut vivre de nombreuses autres difficultés en matière de santé.

- Par ailleurs, nous pouvons penser que, dans une certaine limite, des écoles ont « *grossi* » certaines problématiques pour « *donner consistance à la rencontre* ». Nous pouvons également imaginer que d'autres écoles ont nié le problème, par peur d'être stigmatisées.

- Dans le même ordre d'idées, nous pouvons supposer que certaines écoles ont « *embelli* » certaines actions qu'elles auraient entreprises. Comment s'assurer que le Point d'Appui Assuétudes n'a pas été perçu comme un « *inspecteur* » des bonnes pratiques de l'école en matière de santé ?

- Outre la question de l'échantillonnage, un autre facteur a pu empêcher d'établir un recueil tout à fait exhaustif des données : le temps accordé par les directions d'écoles à la rencontre. Les entretiens se sont généralement effectués sur une période limitée de 50 minutes.





## **LES REPRESENTATIONS DES ECOLES EN MATIERE DE PREVENTION DES ASSUETUDES**

---

### **2.1 Le tabac**

Dans toutes les écoles, la nouvelle législation visant l'interdiction de fumer à l'école<sup>6</sup> est appliquée.

Quelques directions ont évoqué le fait que les élèves continuent néanmoins à fumer à l'entrée et aux abords de l'établissement sans, pour la cause, ériger ce point au rang des problèmes prioritaires. De la même manière, sans dramatiser, certaines écoles pointent le fait que des élèves fument en cachette dans des coins retranchés de l'école.

Deux écoles qui comptent dans leur public des élèves majeurs, n'étant donc plus soumis à l'obligation scolaire, ont précisé ne plus disposer de moyens de pression sur leurs élèves et avoir pris la décision, dans un souci d'inclusion des élèves, de mettre des cendriers dans la cour.

A l'exception de ces deux écoles, toutes mettent en avant les effets positifs de cette loi sur la santé de leurs élèves.

Aucune école ne nous a confié travailler spécifiquement, aujourd'hui encore, à la prévention du tabagisme.

En revanche, la période qui a précédé la mise en application du décret susvisé semble avoir été particulièrement favorable à la mise en place d'actions de prévention du tabagisme en partenariat avec le CPMS, le SPSE et, souvent, un acteur de promotion de la santé externe à l'école. Pour plusieurs d'entre elles, ces actions se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui, en s'élargissant à des thèmes de prévention plus générale et de promotion du bien-être. (cf. point 3.6)

### **2.2 Le cannabis**

Aucune école ne nous a fait part de consommation avérée de cannabis au sein de l'école. La seule inquiétude qui nous ait été confiée vis-à-vis d'une consommation dans un cadre scolaire provient d'une école professionnelle dans laquelle les élèves manient des objets ou des outils dangereux.

Presque toutes les directions d'école ont évoqué le fait que certains de leurs élèves consomment à l'extérieur des murs, avant ou après les cours ainsi que sur le temps de midi. Ces consommations ne semblent toutefois pas affoler la plupart des directions : « *des drogues, il y en a, mais il ne faut pas en faire un drame* ».

Certaines sont toutefois interpellées et inquiètes de la consommation régulière et journalière (sur le temps de midi ou le soir) de quelques élèves ainsi que par le mal-être individuel dont cette consommation peut témoigner. Ce qu'elles craignent ce sont les risques de décrochage progressif qui peuvent être suscités par l'état de fatigue et de somnolence au cours.

Si l'on s'intéresse aux représentations que les directions ont de « *la consommation de cannabis* », nous remarquerons qu'elles épinglent plusieurs facteurs déterminants de la consommation de cannabis : ce sont donc tour à tour la question de l'intégration et de l'appartenance au groupe, du milieu de vie de l'élève (la responsabilisation parentale, les conditions socio-économiques), de l'expérimentation, de la découverte et de l'apaisement des douleurs affectives et relationnelles qui sont posées.

Nous noterons également que leurs représentations des consommations de cannabis peuvent également être dépendantes de la perception qu'ils ont du type d'enseignement qu'ils proposent. Selon leur public, plusieurs écoles affirmeront avoir « *de la chance* » car les élèves savent que « *s'ils consomment trop, ils*

---

<sup>6</sup> Décret de la Communauté française du 2 mai 2007 relatif à la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école

*risquent de décrocher !* ». A l'inverse, d'autres écoles de filières différentes diront que « *ce genre de drogue n'arrive pas vraiment chez nous car les élèves sont plutôt défavorisés et n'ont donc pas l'argent pour se les payer* ».

Selon d'autres écoles, la culture pourrait jouer également un rôle dans la censure des drogues : « *On a beaucoup d'élèves musulmans. Il y a, dans leur culture, un tabou sur les drogues. Il est probable que cela réduise le nombre de consommateurs.* »

La réponse qu'apportent les écoles à un élève en difficulté face au cannabis varie sensiblement d'un établissement à l'autre mais aucune école ne nous a relaté d'exclusion suite à une consommation de cannabis.

Dans la majorité des cas, les écoles accordent au jeune un accompagnement individuel socio-éducatif assuré par des personnes diverses. Il s'agit, selon l'établissement, d'un agent PMS, d'une personne engagée pour accompagner les élèves en difficulté, d'un éducateur, d'une personne extérieure spécialisée en matière de cannabis,...

Ces accompagnements ont pour objet d'écouter l'élève, de comprendre la raison de son comportement ou de définir une mesure disciplinaire dans un but de « *réparation* » mais pas de sanction,...

Moins nombreuses, 5 écoles ont également engagé un travail de « *surveillance avec la police* » aux alentours des écoles. L'une d'elle précise que cette collaboration n'a pas lieu dans le but « *de sanctionner mais de leur faire prendre conscience de là où ils mettent les pieds* ». Pour 3 d'entre elles, ce partenariat est dû à la proposition d'un parent policier.

Enfin, 4 écoles ont également mis en place des modules de sensibilisation à destination des élèves sur les méfaits du cannabis. Une de ces écoles a insisté sur l'idée que les bienfaits de cette action ont été fortement renforcés par l'encadrement du CPMS qui a permis d'écouter les demandes et besoins des élèves en la matière.

Notons, que, en matière de cannabis, les écoles ne développent plus que très rarement une réponse préventive et collective à destination des élèves.

## **2.3 L'alcool**

Les établissements rencontrés mentionnent peu de problèmes liés à la consommation d'alcool au sein de l'école.

Les cas d'ébriété dans l'enceinte sont rares, occasionnels, anecdotiques et peu problématiques. Ces cas d'ébriété inquiètent peu et la majorité des directions d'école se montre compréhensive à ce propos. Selon elles, la consommation d'alcool relève d'un processus logique de franchissement des limites à l'adolescence.

Malgré cette relative compréhension pour les consommations d'alcool dans le cadre scolaire, de nombreuses directions expriment toutefois leurs inquiétudes par rapport aux comportements collectifs des jeunes en dehors de l'école : « *A l'adolescence, mais même après, on veut "défier la mort" en dépassant ses limites. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, les limites sont "plus loin".* » « *C'est devenu un problème de société* ».

A en croire les directions, une nouvelle culture s'est installée autour de l'alcool : on observe de « *nouveaux produits sous de nouvelles formes* » (boissons énergisantes, breezer,...), ainsi qu'une nouvelle manière de s'approvisionner : « *Les boissons coûtent trop cher dans les cafés ou dans les boîtes. Du coup, les élèves achètent ces boissons chez les pakis, dans les grandes surfaces... Et ils les boivent vite pour être déjà en état d'ivresse avant de rentrer dans la boîte* ». « *Ils achètent des alcools à effet rapide et pas des alcools de qualité* ». « *Ce qui pose vraiment question, c'est que, de nos jours, les jeunes ne conçoivent plus de sortir sans boire* ». Selon de nombreuses directions, la consommation des jeunes ne relèverait plus vraiment de l'usage récréatif et de la recherche de plaisir. Au contraire, ils craignent l'abus et la difficulté de gérer les consommations.

Le terme « *binge drinking* » a d'ailleurs régulièrement été prononcé (boire en grande quantité, en peu de temps afin d'être ivre).

Par rapport à l'alcool, plusieurs écoles ont mis en place, seules ou en partenariat avec des personnes extérieures (CPMS, SPSE ou services extérieurs) des campagnes de sensibilisation à destination des élèves sur les dangers que représente une consommation abusive d'alcool.

Quelques écoles ont développé, souvent avec l'aide du CPMS et/ou d'un service extérieur (planning familial, AMO ou service spécialisé), un travail éducatif visant à développer l'esprit critique des jeunes par rapport aux publicités ou à la pression des groupes, à leur apprendre à dire non, à mieux mobiliser leurs ressources ou à s'exprimer sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

Deux écoles ont également cherché à agir sur l'environnement immédiat de leur établissement en démarchant, parfois en partenariat avec la police, auprès des cafés et des magasins en vue de rappeler l'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs. Deux autres ont renforcé leur système de vérification des sorties des jeunes sur le temps de midi...

## 2.4 Les drogues autres que cannabis

La consommation de cocaïne et d'héroïne a été rapportée par deux écoles différentes. La consommation n'a pas lieu dans le cadre des cours mais en dehors. Outre les dangers pour la santé, ce sont les risques de déclassement scolaire et social (perte progressive des droits aux allocations, repli sur soi, violence) qui préoccupent l'école en premier lieu.

Ces deux écoles n'ont pas cherché à exclure l'élève. Au contraire, elles essaient quotidiennement, de le raccrocher aux structures scolaires en réfléchissant avec lui sur les moyens de redonner du sens à son parcours. Elles cherchent également à lui faire découvrir les ressources qui sont à sa disposition en le sensibilisant à ses droits et aux organismes sociaux qui peuvent l'aider.

## 2.5 Les nouveaux médias

Plus d'un tiers des écoles rencontrées ont identifié, comme problématique prioritaire, la dépendance aux nouveaux médias (*cyberdépendance*). Nombreux sont les élèves qui, selon les directions, passent plusieurs heures par jour devant leur écran, à la maison, au détriment du travail scolaire, de la vie de famille, des activités sociales et sportives... Elles soulignent également souvent que ces activités peuvent perturber fortement les rythmes de vie. « *Les élèves passent leur nuit sur Internet (facebook, blogs, chat, msn, myspace...) ou sur des jeux en réseau (World of Warcraft...); du coup, ils sont fatigués, dorment en classe ou sont inactifs* ».

Mais il n'y a pas que la fatigue et les risques de décrochage scolaire qui préoccupent les écoles. « *C'est également le rapport à autrui qui s'en trouve altéré!* ». Ce que les écoles craignent le plus, ce sont les nouvelles formes de socialisation que les jeunes peuvent trouver sur Internet et qui leur permettent de se « *couper progressivement du monde réel* ».

Internet serait à l'origine d'un phénomène de banalisation des images, des mots, des comportements agressifs et aurait un impact négatif sur le respect de soi et des autres, la socialisation, l'esprit critique.

Notons que la question des responsabilités parentales et/ou des adolescents a été très fréquemment posée. Prévenir la dépendance aux nouveaux médias semble malaisée « *tant que les parents ne maîtrisent pas Internet. Il leur est donc impossible d'éduquer leurs enfants à l'utilisation d'Internet et des jeux. L'école devrait-elle éduquer les parents?* »

Les écoles semblent de plus en plus demandeuses par rapport à cette thématique. Nous l'avons vu : plus d'un tiers se sentent concernées par ce nouveau phénomène. Malheureusement, elles regrettent le manque d'outils existant pour aborder cette question. Parmi les quelques écoles qui ont souhaité agir, deux d'entre elles ont lancé un partenariat avec un service spécialisé, en vue de sonder le rapport des jeunes à ce « *nouveau produit* ». Trois autres écoles ont créé elles-mêmes un support de communication à destination des parents reprenant des conseils pour encadrer le jeune. Ce travail s'est fait tant en partenariat avec leur CPMS et/ou SPSE qu'en autonome.

## 2.6 Aborder les assuétudes de manière globale

Il est important de noter que, sans se focaliser sur un produit spécifique, une petite moitié des écoles rencontrées a également organisé des activités relatives aux dépendances en les envisageant de manière globale par le biais d'outils proposés par des services spécialisés (Diabolo-Manques, Accro moi non plus, Mille facettes...), au sein de leur établissement. Ces projets, parce qu'ils nécessitaient la formation du personnel encadrant, ont répondu dans de nombreux cas au souhait de renforcer la cohérence au sein de l'équipe éducative sur le message à véhiculer en matière d'assuétudes.

Certaines écoles, petites comme grandes, ont mis en place des cellules de concertation (différentes des Conseils de participation) où se rassemblent régulièrement plusieurs catégories d'acteurs scolaires (direction, sous-direction, CPMS, SPSE, éducateurs, professeurs, élèves). Créer ces cellules répond à un souhait de pouvoir échanger entre acteurs, sur les différents besoins de la communauté scolaire et y apporter les réponses appropriées.

Enfin, trois écoles ont également abordé la dépendance aux différents types de produits mais de manière séparée à l'occasion de « *journées événements* », regroupant ainsi des activités relatives au cannabis, des témoignages d'anciens alcooliques anonymes, l'estime de soi, le rapport au corps, la violence, le racisme...

## 2.7 Les problématiques autres qu'assuétudes

Après avoir axé les discussions sur les assuétudes, plusieurs écoles ont précisé que d'autres thématiques leur semblaient néanmoins prioritaires aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'elles n'éprouvent aucune difficulté vis-à-vis des assuétudes mais que, à l'heure actuelle, d'autres problèmes les préoccupent tout autant. Ces problèmes sont d'ailleurs souvent liés entre eux et liés à la question des assuétudes.

Ont ainsi émergé, des problèmes liés à **l'absentéisme, au décrochage scolaire, à la violence et à l'alimentation** ainsi que **la vie sexuelle et affective**.

**L'absentéisme.** Quelques directions se préoccupent en premier chef des problèmes d'absentéisme.

Deux types d'explications sont également avancés à ce propos :

- la perte de motivation scolaire qui peut survenir à la suite d'échecs successifs ou d'une incompréhension du sens des apprentissages ;
- la parentification des élèves, amenant ces derniers à s'impliquer davantage dans la sphère domestique.

A plusieurs reprises, elles ont fait le lien entre la situation d'absentéisme et la consommation de drogues. « *Est-ce que nos problèmes d'absentéisme ne seraient pas dus, entre autres, au fait d'avoir jeté les assuétudes au dehors des murs? Les jeunes veulent aller fumer à l'extérieur. Il n'y a rien à faire en ville, c'est un désert culturel pour eux.* »

De nombreuses directions, tous profils (réseau, filière, zone géographique...) confondus se soucient des phénomènes de **violence**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur établissement. Cette violence peut prendre de multiples formes et c'est précisément cela qui les inquiète. Ainsi, elle peut être verbale et physique. Elle peut être tournée vers soi-même ou vers autrui (bouc-émissaires, rackets...). D'autres directions évoqueront également la question de la violence au sein des couples de jeunes. Cette violence, est souvent mise en relation avec la « *mauvaise utilisation* » des nouveaux médias qui altèrent les modes de relation à autrui et facilite le phénomène de banalisation de la violence chez les jeunes. « *Il y a un extraordinaire phénomène de banalisation, notamment du porno, qui a des retombées extrêmement néfastes sur l'école* ».

C'est ainsi que quelques écoles ont entrepris un partenariat avec leur CPMS, une AMO, le service de médiation scolaire ou un service extérieur pour traiter des questions relatives à la violence et au respect.

Ces partenariats peuvent prendre plusieurs formes : travail entre l'élève et le CPMS, utilisation d'outils pédagogiques, animation assurée par un service extérieur dans les classes, travail sur le règlement d'ordre intérieur... Plusieurs écoles notent que ces actions permettent, elles aussi, d'aborder la notion d'assuétudes.

A propos de la violence, plusieurs écoles ont également évoqué des partenariats avec la police dans le cadre des modules « *info-racket* » qui permettent d'apprendre à dire « *non* ». Nous noterons d'ailleurs que 3 des écoles concernées par ce type d'action ont précisé que, au vu de la facilité du partenariat, elles pourraient avoir recours au « *module de prévention des assuétudes* » proposé par la police si le besoin s'en faisait ressentir. Une quatrième école a d'ailleurs déjà entrepris cette démarche.

Des cas de **grossesses non désirées** sont également rapportés par quelques rares écoles comme étant la problématique sur laquelle elles travaillent prioritairement. Ce qui les inquiète, ce sont les risques d' « *effets boule de neige* », difficiles à gérer, que peut entraîner la maternité d'une élève à cet âge. Les filles, se sentant valorisées par la grossesse et la maternité, peuvent susciter l'envie d'imitation chez d'autres jeunes.

La question de la vie sexuelle et affective est, elle aussi abordée par un peu plus d'un tiers des écoles rencontrées. Cela se fait essentiellement au travers du bus Sex'etera<sup>7</sup> qui instaure une dynamique positive et participative (entre l'école, le CPMS, le planning familial et des professeurs) dont les directions sont systématiquement satisfaites.

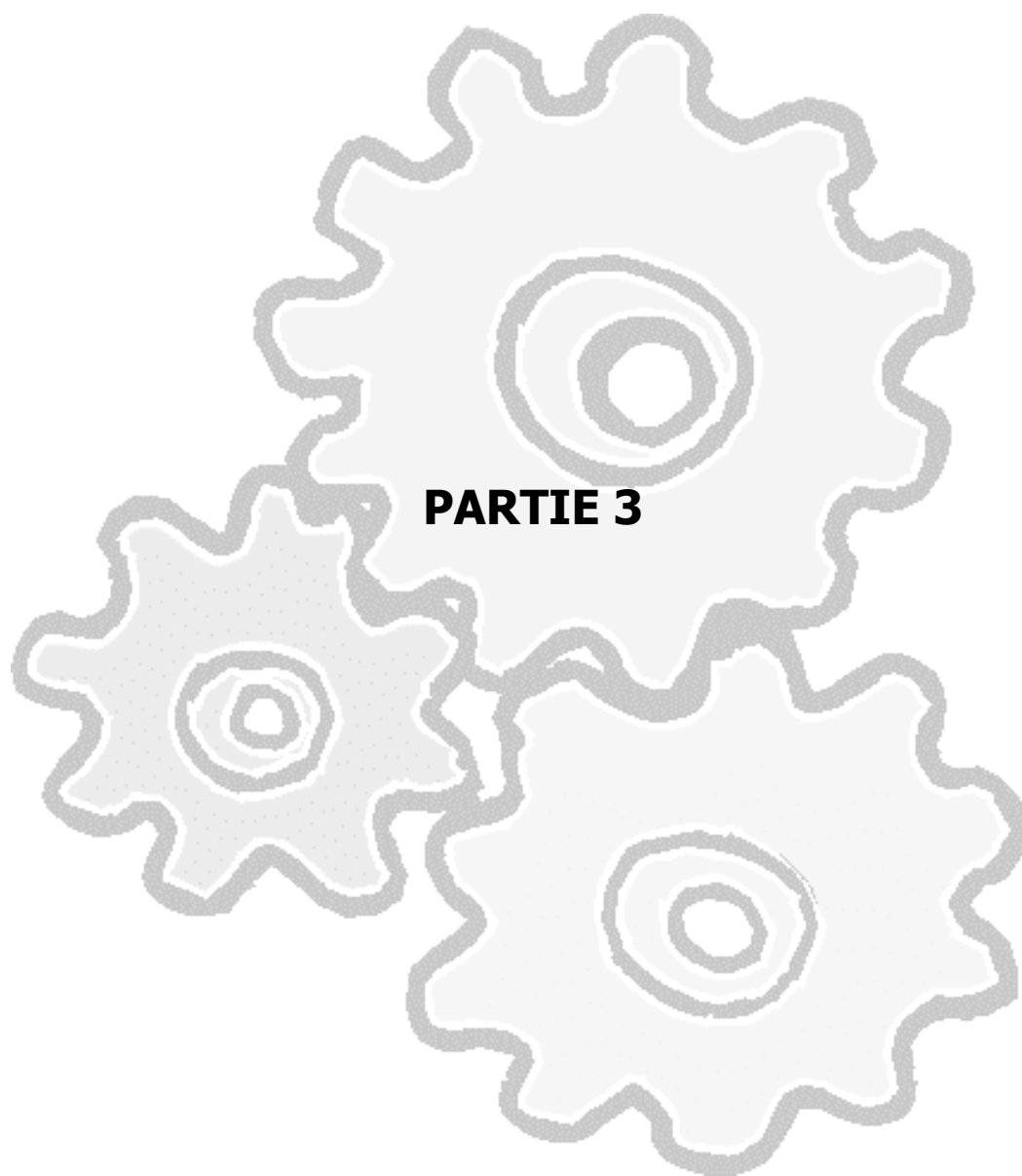
L'**hygiène corporelle et dentaire** est également pointée par ces mêmes écoles comme étant problématique. L'une d'elles dit vivre au moins un cas problématique d'hygiène corporelle chaque année. Dans les deux cas, elles resituent le problème dans leur contexte et constatent que, presque systématiquement, ce manque d'hygiène est dû à des conditions de vie « *difficiles* ».

L'**hygiène alimentaire** est identifiée comme problématique prioritaire par une école qui observe que les pratiques alimentaires de certains élèves sont rarement équilibrées.

Enfin, deux écoles ont également collaboré avec leur SPSE pour mettre en place des sensibilisations à l'alimentation saine.

---

<sup>7</sup> Les acteurs de terrain actifs dans le domaine de la promotion de la santé affective et sexuelle, la Province de Liège et le CLPS ont créé le bus « Sex'Etera » : un outil interactif qui permet d'informer et de susciter la réflexion des adolescents sur des sujets liés à la vie affective, relationnelle et sexuelle.



## ***PISTES PROPOSEES PAR LES ECOLES EN MATIERE DE PREVENTION DES ASSUETUDES***

---

Globalement, les pistes envisagées par les directions d'école rencontrées en matière de prévention des assuétudes sont les suivantes :

Renforcer la cohérence à tous les niveaux :

- dans le message que l'équipe éducative véhicule vis-à-vis de la consommation ;  
*« Les professeurs ne partagent pas tous la même manière d'appréhender le problème. Certains n'osent pas en parler, certains sont plutôt compréhensifs et chercheraient à communiquer avec l'élève, d'autres, enfin, voudraient totalement interdire ces produits. L'élève ressent cela. »*

Quelques directions d'école estiment que, pour ce faire, il serait préférable de mieux identifier les effets des produits en vue de pouvoir repérer directement une consommation et dialoguer à ce propos. Les professeurs craignent souvent de se sentir démunis et ignorants vis-à-vis de leurs élèves. Nous noterons à ce propos que quelques-uns ont ensuite relativisé ce souhait observant que les produits évoluent trop vite et qu'il est impossible d'être toujours au courant de tout. Même lorsque les professeurs sont « *à la pointe* », les élèves en connaissent toujours plus qu'eux.

D'autres estiment qu'il faudrait mieux connaître l'offre relative aux assuétudes (tant préventive que curative), notamment afin d'identifier au plus vite les personnes relais et pouvoir effectuer des choix éclairés de partenariats;

- dans l'environnement de l'école :  
Renforcer le partenariat, notamment avec les services de police, pour rappeler la loi relative aux différents produits dans l'environnement immédiat de l'école ;
- dans le processus d'éducation des parents :  
Les parents eux non plus ne sont pas toujours cohérents et ne montrent pas toujours le bon exemple « *L'adulte est un modèle pour l'enfant, alors, pourquoi buvons-nous de l'alcool à table devant eux ?* »

Sensibiliser davantage les jeunes aux risques qu'ils encourent à consommer des produits.

Consacrer plus de temps à développer l'esprit critique chez les jeunes, notamment par rapport aux messages publicitaires, dans la vie quotidienne, qui banalisent la consommation et les conduites à risque. Plusieurs d'entre eux notent d'ailleurs un manque d'outils à ce propos ;

Apprendre aux élèves à « dire non », leur apprendre à peser leurs choix mais également à trouver d'autres moyens de se sentir valorisés.

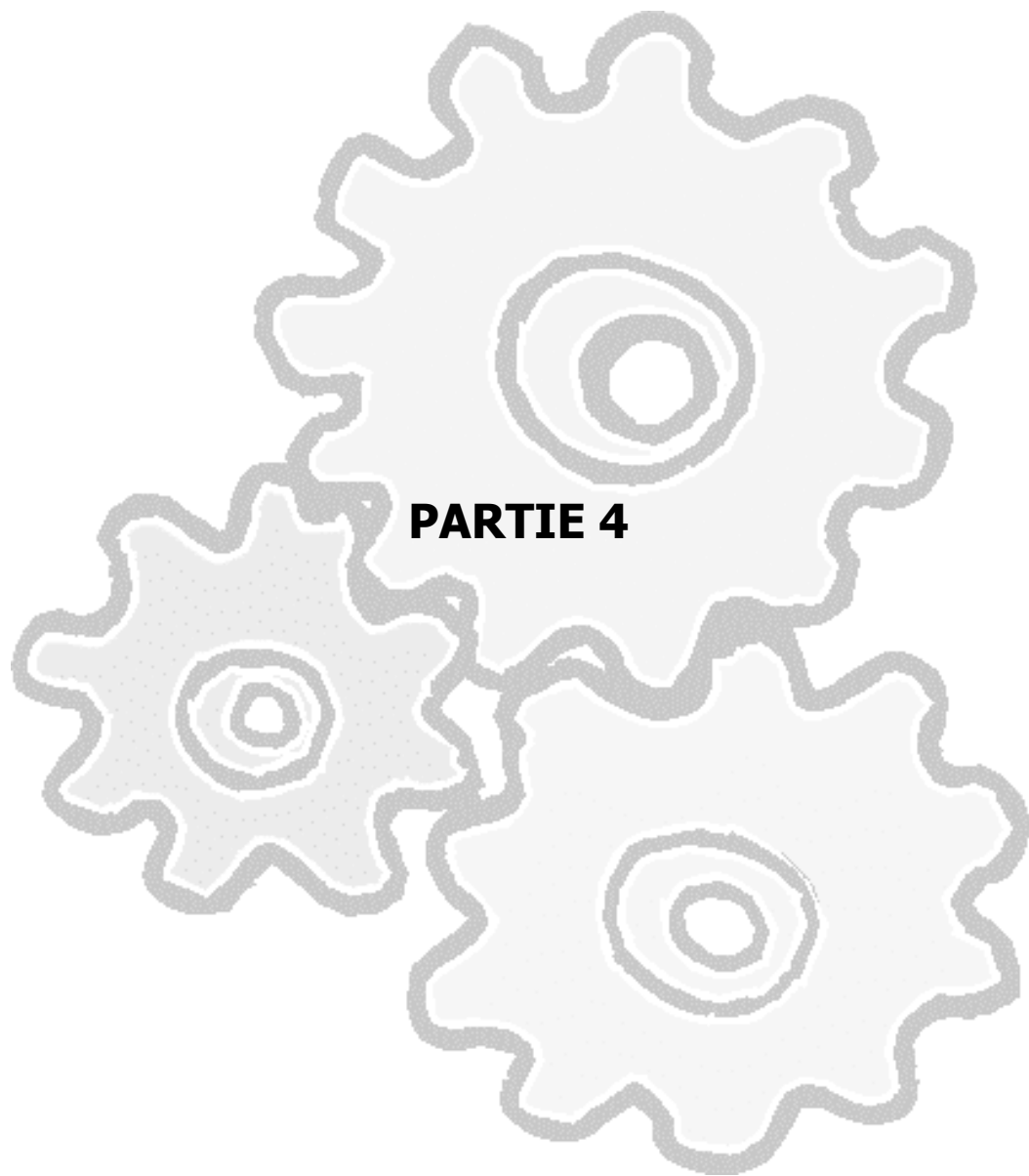
Donner sens à leurs apprentissages

## *Les attentes des directions d'écoles vis-à-vis du PAA*

---

- Une meilleure coordination de l'offre proposée par les services. Certaines écoles sont sollicitées par plusieurs services (Maison du Social, La Teignouse, Nadja...) et ne savent pas auxquels répondre positivement. Elles souhaitent un avis neutre par rapport à l'offre.
- Un avis et une prise de position par rapport au partenariat avec la police.
- Un relais auprès des pouvoirs publics du besoin d'une personne spécifique dans l'établissement scolaire pour s'occuper de la Promotion de la Santé.
- L'organisation de rencontres entre écoles afin de partager les pratiques et les expériences.
- Un accompagnement pour les activités de prévention des assuétudes.
- Des outils pédagogiques adaptables à l'enseignement spécialisé.
- Des activités de Promotion à la santé à la fois efficaces et moins lourdes à mettre en place que certaines nécessitant un investissement important.





## **PARTIE 4**

## ***LES CONCLUSIONS TRANSVERSALES***

---

Les représentations et actions des écoles en matière de prévention des assuétudes varient sensiblement d'un établissement à l'autre en fonction notamment :

- du contexte spécifique propre à chaque école (situation géographique, population, culture participative de l'école,...),
- de la sensibilité personnelle de la direction en la matière,
- de la résistance ou du soutien de la communauté éducative et des parents par rapport à tout ce qui sort du stricte cadre de l'instruction,
- de leurs expériences antérieures en matière de santé (partenariat avec des acteurs de promotion de la santé ou d'ailleurs),
- de la connaissance qu'elles ont de l'offre de prévention et/ou des opportunités qui leur sont offertes,
- de leur collaboration régulière ou non avec le CPMS et le SPSE,
- ...

Nous retiendrons néanmoins que, globalement, les écoles font très exceptionnellement face à des cas de consommation au sein de leurs murs. Lorsqu'elles ont lieu, ces consommations sont rapidement canalisées et ne constituent pas un problème à leurs yeux.

En revanche, ce qui retient l'attention et fait l'objet de nombreuses inquiétudes de la part des directions, ce sont les « *nouvelles formes de consommation* » (le binge drinking et la cyberdépendance sont les plus cités).

Il est intéressant de noter que ces préoccupations sont liées d'une part aux risques de décrochage scolaire de l'élève mais également à d'autres questionnements plus globaux tels que le franchissement des limites, l'estime de soi, l'esprit critique, la socialisation, le respect de soi et des autres...

Ces différents questionnements se retrouvent également lorsque les écoles abordent d'autres thématiques telles que la violence, l'absentéisme, la vie affective et sexuelle, l'hygiène...

Lorsqu'elles ressentent le devoir d'agir, les écoles le font le plus souvent dans l'urgence.

Néanmoins, la quasi-totalité des écoles insistent sur plusieurs freins qu'ils associent à leur réalité de terrain : manque de temps pour développer un réel travail de fond, manque de motivation des acteurs scolaires, pression des parents, « *turn-over* » des enseignants et/ou des agents CPMS et SPSE.

Au vu de cette réalité, elles en appellent souvent, parfois à regret, à des outils ou à des partenariats faciles à mobiliser, prenant peu de temps et demandant peu d'implications de la part de chacun.

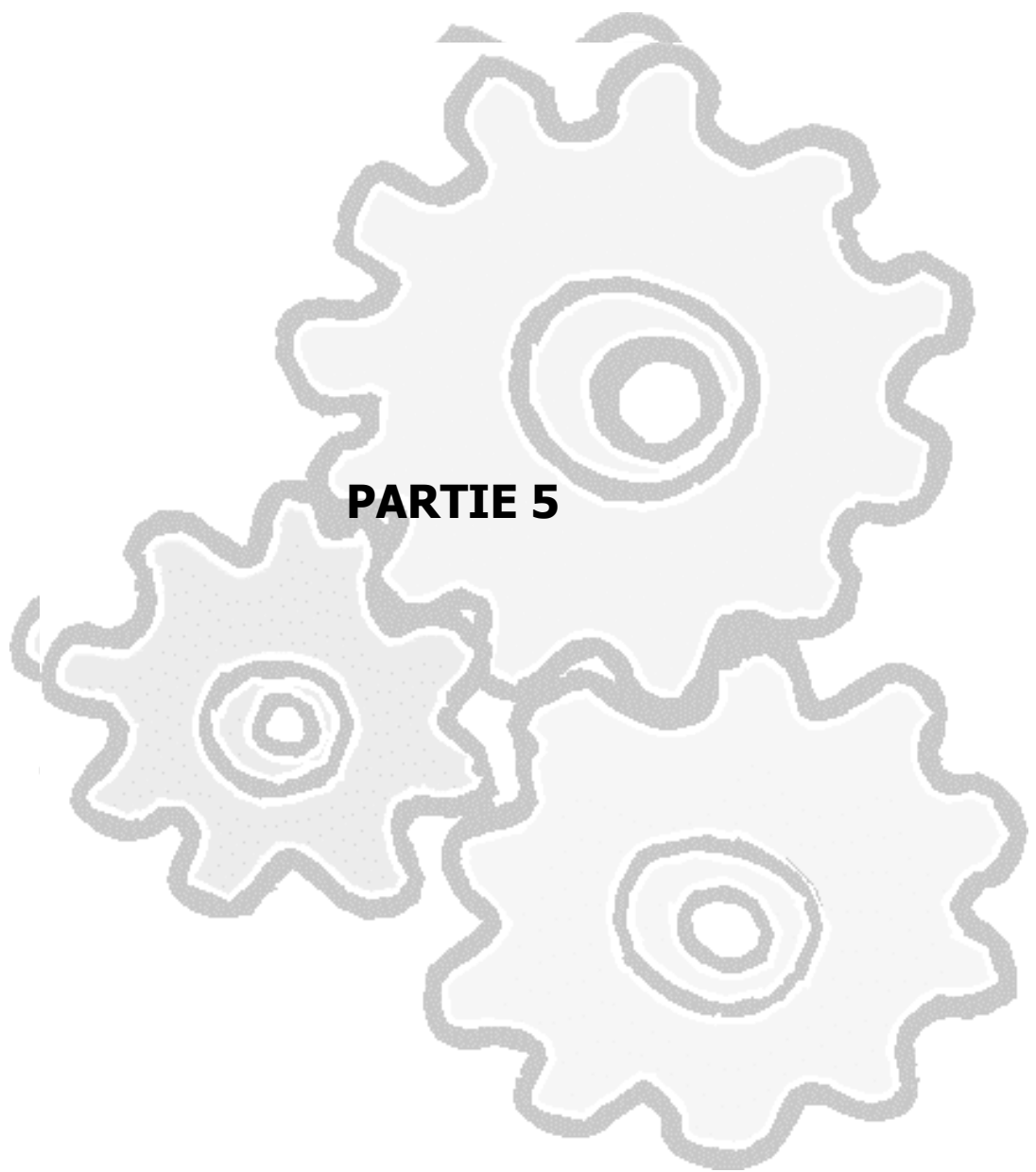
Si certaines écoles estiment ces outils et actions ponctuels tout à fait suffisants, d'autres les complètent de partenariats avec des services extérieurs, y compris la police, pour limiter ou interdire la vente de produits dans les alentours directs de l'établissement. Enfin, d'autres, profitent de l'occasion pour développer des projets et certaines s'y sont attelées depuis plusieurs années.

Les discussions avec les écoles à propos des différentes actions mises en place nous permettent d'identifier, à ce propos, quelques leviers facilitant la pérennisation de ces actions sur le long terme.

- le fait que l'action réponde à un besoin collectif exprimé ou ressenti par les acteurs scolaires ;

- l'aménagement des horaires et la reconnaissance des compétences des professeurs qui s'impliquent dans le travail ;
- le fait que l'action valorise les compétences et les talents des élèves ;
- l'existence d'un ou de plusieurs relais qui se chargent de coordonner l'action sur le long terme.

Aucune école ne nous a mentionné l'appel aux services de la police pour mener une « *action musclée* » au sein de leur enseigne. Cela laisse-t-il donc entendre que ce type d'action n'entre pas en ligne de compte des actions dites préventives ?



## ***L'ECLAIRAGE DES ACTEURS DE TERRAIN***

---

### **5.1 Les observations et les recommandations des membres du Comité de pilotage**

Les institutions scolaires ne formulent plus que rarement la prévention des consommations comme objet direct. Ces demandes spécifiques émanent le plus souvent des éducateurs ou des professeurs, de manière individuelle et ponctuelle.

Le Comité précise néanmoins que les demandes axées sur d'autres thématiques (absentéisme, hygiène alimentaire, Gsm, nouveaux médias, violences, estime de soi...) peuvent déboucher sur la question des dépendances.

Il souligne l'importance **d'aborder ces différentes thématiques de manière globale** puisque, quelles que soient les thématiques abordées, elles sont étroitement liées et se croisent généralement en fin de parcours. Il formule cette recommandation afin de rendre plus de cohérence et de sens aux actions entreprises par l'école.

Par ailleurs, le Comité estime que **l'acteur scolaire devient un acteur de prévention des conduites à risques** lorsqu'il inscrit la question des drogues et des conduites à risques dans un questionnaire plus large sur le sens de la vie et aide les individus à :

- « *trouver les ressources pour affronter les problèmes de la vie,*
- *comprendre le sens et les enjeux des questions qui se posent à eux,*
- *faire des choix personnels en tenant compte du contexte social.* »<sup>7</sup>

La prévention des assuétudes, telle que l'entend le Comité, rejoint celle prônée par la Communauté française. Elle a donc « *une visée fondamentalement éducative.* »<sup>9</sup>

Le Comité met d'ailleurs en évidence que chacun peut développer une action préventive, en partant de son quotidien, sans sortir de sa fonction et que le meilleur outil de prévention reste l'animateur lui-même dans sa relation avec le jeune. Cela nécessite, en revanche, d'être conscient de ses propres limites afin de réorienter le jeune si nécessaire.

Le travail des acteurs de promotion de la santé et de prévention des assuétudes consiste, entre autres, à renforcer les compétences des acteurs scolaires à ce niveau.

Il est primordial de pouvoir identifier toutes les ressources internes et externes de l'école en matière de prévention. Pour ce faire, **la création d'un groupe de réflexion au sein même de l'école semble tout à fait pertinente.**

La réflexion entre acteurs au sein de l'établissement est essentielle. Elle est particulièrement utile lorsqu'elle permet d'évoquer les limites du champ des compétences de chacun et, en même temps, lorsqu'elle cherche les complémentarités. Cette réflexion commune est tout aussi pertinente lorsqu'elle facilite le partage de questions, d'idées ou de doutes et chaque fois qu'elle favorise une cohérence dans l'action.

Insistons sur l'importance de la formation continuée. Un renforcement de la sensibilisation aux valeurs de la promotion à la santé dans la formation des futurs enseignants semble également plus que nécessaire au Comité.

---

<sup>8et9</sup> « *Drogues, assuétude : Quelle prévention ?* », Fédito, asbl Question Santé, Ministère de la Communauté française, 2001

## 5.2 Les constats et les besoins des centres PMS et services PSE

Ils constatent que les demandes des écoles ne concernent plus que rarement la prévention des consommations.

L'ensemble des CPMS et des SPSE rencontrés partage le souhait de développer, au sein de l'école, une approche globale, positive et à long terme de la santé. C'est là l'objectif même de leur mission. Or leur impression quasi commune est que les écoles ne sont que rarement demandeuses d'une aide sur le long terme. La thématique des consommations est d'autant plus difficile à gérer que les écoles formulent une demande à un moment de crise.

A plusieurs reprises les agents ont confié se sentir quelque peu « *coincés* », obligés de répondre rapidement et de manière ponctuelle sous peine de perdre le partenariat établi avec l'école.

Ils nuancent toutefois : « *La possibilité et la facilité de construire progressivement un sens commun avec l'école en matière de santé semblent dépendre fortement d'un établissement à l'autre et d'une personne à l'autre.* »

Pour atteindre l'objectif cité plus haut, les CPMS et SPSE ont formulé quelques souhaits dont voici une synthèse :

- interpellier les politiques afin qu'ils définissent une position claire de l'enseignement par rapport à la promotion de la santé. Il serait nécessaire qu'ils puissent rappeler que, « *à coté de sa mission d'instruction, l'école est un lieu d'éducation et que l'éducation pour la santé en fait partie* » ;
- renforcer la présence et le rapport de proximité des agents au cœur de l'école le plus régulièrement possible et pouvoir compter sur certaines forces vives au sein de l'école pour imprégner continuellement l'établissement des valeurs de promotion de la santé ;
- constituer une « *plate-forme santé* » regroupant des acteurs de terrain comme des acteurs scolaires pour échanger autour des pratiques et des principes de promotion de la santé à l'école ;
- organiser davantage d'échanges, parfois au sein des équipes CPMS et SPSE. Ces échanges n'auraient pas pour but de découvrir de nouveaux outils mais de bénéficier des expériences positives et de réfléchir sur les pratiques permettant de créer un contexte favorable à l'utilisation des outils dans une optique de promotion de la santé.

Concernant les échanges, il est apparu également au fil des rencontres que les agents des deux services étaient heureux de partager autour des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

Certains ont donc évoqué le besoin de renforcer d'avantage les échanges entre les centres PMS et les services PSE d'abord au sein d'un même réseau. Certains d'entre eux estiment d'ailleurs qu'il serait nécessaire « *d'élaborer, tout en respectant les missions, les identités et les spécificités de chacun, une méthodologie de travail différenciée mais complémentaire à propos de l'éducation pour la santé.* »

Tout en insistant sur leur position de première ligne, la plupart des agents rencontrés ont affirmé leur satisfaction par rapport à l'obtention du répertoire<sup>10</sup> élaboré par le Point d'Appui Assuétudes. Etablir davantage de partenariats avec des agents extérieurs intéresse les CPMS et les SPSE mais leurs attentes peuvent varier d'une équipe à l'autre (aider à réfléchir sur les objectifs et l'évaluation des projets, former l'équipe éducative à l'analyse des besoins, mettre en place des animations,...). Certains préféreront d'ailleurs le terme d'intermédiaire à celui de partenaire.

<sup>10</sup> Répertoire des ressources locales en promotion de la santé dans le domaine des assuétudes élaboré dans le cadre du projet Point d'Appui Assuétudes du CLPS

Certains ont également évoqué la possibilité d'organiser des temps d'échange, notamment avec les écoles, pour réfléchir à propos des partenariats en vue d'aborder des questions du type : « *Jusqu'où peut-on aller ? Qui prend quelle place ? Quelle barrière éthique respecter ?* »

Ces questions se posent de manière plus sensible encore vis-à-vis de la question des dépendances à laquelle peuvent répondre plusieurs formes de prévention.

Une autre difficulté rencontrée par l'ensemble des équipes est le manque de communication de certaines écoles vers les services. Il arrive souvent que des équipes soient mises au courant d'une action alors qu'elle est déjà finie. Ils souhaiteraient être systématiquement mis au courant des actions entreprises par les écoles en matière de santé.

La permanence des agents au sein des écoles facilite la communication et l'identification. En attendant, plusieurs d'entre eux soulignent que les rencontres effectuées par le Point d'Appui Assuétudes dans les écoles et auxquelles sont conviés le CPMS et le SPSE peuvent déjà renforcer l'identification des deux services par la direction.

**La création d'une « cellule bien-être » au sein de l'école semblerait être une réponse adéquate aux attentes récoltées dans le cadre de l'analyse des besoins.**

**Cette cellule pourrait permettre la rencontre, l'échange, le partenariat entre tous les acteurs scolaires et faciliter l'émergence des projets santé en vue de l'amélioration de la santé des jeunes.**

**Dans cette perspective, il faudra nécessairement clarifier la place de chacun à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.**

**Que peut-on travailler ensemble pour y arriver ?**

**Entamer cette réflexion est inscrit dans les actions futures du PAA.**

**Un soutien spécifique sera accordé aux CPMS et SPSE mais aussi aux AMO qui sont également très présentes dans les écoles notamment dans le domaine de la prévention des assuétudes.**



*Point d'appui assuétudes*

*Centre liégeois de promotion de la santé (CLPS)*

Place de la République française, 1 – 4<sup>ème</sup> étage – 4000 Liège

**Tel : (+32) 04/349.51.44- Fax : (+32) 04/349.51.30**

E-mail : [paa.liege@clps.be](mailto:paa.liege@clps.be) Site : <http://www.clps.be>